Nations Unies S/PV.4861



## Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

**4861**e séance Mercredi 19 novembre 2003, à 10 heures

New York

Président : M. Gaspar Martins..... (Angola) Membres: M. Pleuger Allemagne M. Raytchev Bulgarie..... Cameroun M. Tidjani Chili ..... M. Donoso M. Wang Guangya M. Fernández Trigo Espagne..... M. Negroponte M. Gatilov Mme d'Achon France M. Sow Mexique ..... M. Pujalte

M. Siddiqui

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Pakistan....

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-62101 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

## Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

## La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (parle en anglais): Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Au cours de cette séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Kieran Prendergast, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Je lui donne maintenant la parole.

M. Prendergast (parle en anglais): La dernière fois que j'ai informé le Conseil des événements du Moyen-Orient, j'ai décrit une situation sombre dans laquelle les efforts de paix étaient bloqués sur tous les fronts, les tensions ne cessaient d'augmenter dans la région et les parties semblaient trébucher d'une crise à l'autre. Au nom du Secrétaire général, j'ai demandé aux Israéliens et aux Palestiniens de revenir à la table des négociations et de s'engager à nouveau à suivre le processus de la Feuille de route et j'ai exhorté la communauté internationale à reprendre son rôle.

Malheureusement, fort peu de choses se sont produites en ce sens depuis le dernier exposé. Il est vrai que le mois a été relativement calme. Mais ce calme a inspiré non pas des mesures positives, mais l'inaction. Chacun attend que l'autre agisse. Le Gouvernement d'Israël attendait que l'Autorité palestinienne forme un Gouvernement doté d'une autorité réelle et mette fin au terrorisme. L'Autorité palestinienne attendait qu'Israël cesse les opérations militaires et prenne des mesures pour diminuer la sévérité des blocages qui ont tellement nui à la vie

palestinienne, que la communauté internationale mène les parties vers la paix et que ses propres tensions politiques cessent. Et nous, la communauté internationale, avons entendu que les parties réalisent elles-mêmes des progrès malgré l'accumulation au cours des années de preuves flagrantes qu'ils sont incapables de faire la paix sans l'intervention internationale.

Aujourd'hui en particulier, alors que nous avons un nouveau Premier Ministre palestinien, nous ne pouvons nous permettre simplement de continuer à attendre. Le progrès vers la paix au Moyen-Orient ne peut pas dépendre uniquement des actions que l'on attend des autres. Même si les Israéliens et les Palestiniens ne se trouvent pas face à face autour d'une table de négociation, ils peuvent faire beaucoup et devraient agir ainsi pour répondre à leurs obligations au titre de la Feuille de route. Ces obligations, qui reposent sur le principe fondamental du parallélisme, ne peuvent pas être de simples instruments de négociation subordonnés aux mesures prises par l'autre partie.

L'Autorité palestinienne – qui que ce soit qui ait le contrôle des services de sécurité – doit affronter et retenir les groupes militants qui exécutent des attentats terroristes contre les Israéliens. Ce sont les résultats, et non pas l'ordre hiérarchique, qui devraient être la base sur laquelle l'Autorité palestinienne est jugée. Le processus de réforme est très important, tant pour faire face aux urgents besoins de sécurité que pour encourager un avenir démocratique et prospère pour le futur État palestinien.

Israël, dont le Premier Ministre a récemment déclaré qu'il était disposé à ce que son gouvernement remplisse ses obligations au titre de la Feuille de route, peut et devrait prendre des mesures immédiates pour établir la confiance et éviter que l'on continue de régresser. De telles mesures pourraient comprendre l'allègement des blocages, le retrait d'implantations isolées, le gel d'activités d'implantation, et l'arrêt de la construction du mur de séparation. Des mesures plus audacieuses – telles que l'évacuation des implantations de la bande de Gaza – pourraient être nécessaires si l'on veut redonner espoir et confiance et remettre le processus sur les rails. Israël, comme l'Autorité palestinienne, devrait être jugé en fonction de ses accomplissements.

2 0362101f.doc

La communauté internationale doit s'employer activement à aider les parties à remplir leurs obligations au titre de la Feuille de route, à travers le Quatuor et notre propre obligation de surveiller la situation et d'établir des rapports. Nous aussi, nous serons jugés sur l'efficacité de nos efforts.

Nous entendons ici et là parler d'une éventuelle rencontre entre les deux Premiers Ministres et d'un autre cessez-le-feu. Il faut entretenir ces tendres pousses. On ne peut permettre que le processus de paix reste bloqué. Dans un environnement aussi dangereux, une inertie qui se poursuite pourrait être mortelle. Si le mois écoulé a été relativement calme, les dangers dont j'ai fait part dans mon dernier exposé au Conseil demeurent. Rien n'a été fait pour atténuer l'instabilité sous-jacente.

La menace du terrorisme pèse toujours sur la tête de chaque Israélien. Comme nous l'avons déclaré à de nombreuses reprises, l'Autorité palestinienne — malgré ses obligations au titre de la Feuille de route et du droit humanitaire international — a peu fait pour s'attaquer à ce problème fondamental.

Pour leur part, les Palestiniens continuent à souffrir des blocages et des opérations militaires israéliennes qui tuent et blessent des civils. De plus, les activités d'implantation, la construction du mur de séparation, ainsi que la destruction et l'expropriation de biens palestiniens, continuent à altérer en profondeur le paysage de la Cisjordanie, créant des faits regrettables sur le terrain. Israël a fait peu de choses pour remédier à cette situation, malgré ses obligations dans le cadre de la Feuille de route et du droit international.

Dans la région, des violations de la Ligne bleue se poursuivent de la part des deux camps, aggravant une situation déjà tendue. Il reste essentiel d'aborder sérieusement le volet régional du processus de paix.

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, 44 personnes ont perdu la vie dans le conflit israélo-palestinien – 5 Israéliens et 39 Palestiniens –, ce qui porte le bilan des victimes depuis septembre 2000 à 2 947 Palestiniens et 862 Israéliens.

Après le carnage des derniers mois, on pourrait conclure que l'absence d'attaques terroristes à grande échelle d'un côté et d'assassinats extrajudiciaires de l'autre au cours de la période examinée est une amélioration. Toutefois, les décès de plus d'un

Palestinien par jour depuis le dernier exposé, y compris cinq enfants âgés de moins de 16 ans, et le fait que cinq soldats israéliens ont été tués, soulignent combien il est nécessaire que les parties et la communauté internationale fassent preuve de davantage de sérieux dans la mise en oeuvre de leurs intentions de paix.

La semaine dernière, le Conseil législatif palestinien a confirmé la nomination de M. Ahmed Qurei au poste de Premier Ministre palestinien. Nous saluons la nomination de M. Qurei et attendons de lui qu'il prenne immédiatement des mesures pour assurer l'ordre public, maîtriser la violence et lancer des opérations pour affronter ceux qui participent aux activités terroristes. Ces mesures apporteraient un début de réponse aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité et créeraient le climat de confiance nécessaire à la mise en place d'un partenariat pour la paix. L'Organisation des Nations Unies fera tout ce qu'elle peut pour aider à M. Qurei et son gouvernement à mettre en oeuvre la Feuille de route et avancer sur le chemin de la paix.

Comme nous l'avons indiqué dans tous les exposés mensuels devant le Conseil de sécurité, la situation humanitaire, due en grande partie aux mesures de sécurité israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, continue de s'aggraver. Les restrictions imposées aux déplacements Palestiniens continuent à perturber la vie quotidienne et à étrangler l'économie palestinienne. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, il y avait au 1er novembre 757 barrages de divers types sur les routes de Cisjordanie, entravant les déplacements de 2,3 millions de personnes. Dans la bande de Gaza, les déplacements sur les routes nordsud et autour de la ville de Gaza ont aussi été gravement limités par la présence continue de barrages. Et le nombre de Palestiniens détenteurs de permis leur permettant de quitter Gaza et pénétrer en Israël reste infime.

Comme nous l'avons déjà décrit lors de précédents exposés au Conseil de sécurité, la politique israélienne de restrictions imposées aux déplacements affecte la capacité des donateurs d'effectuer leur travail, de même que celle des Palestiniens de se déplacer librement en Cisjordanie et à Gaza. L'équipe spéciale chargée de l'exécution des projets mise en place par les donateurs a préparé un document qui décrit la situation et conclut que les mesures prises par le Gouvernement israélien pour des motifs de sécurité

0362101f.doc 3

ont considérablement accru la difficulté et le coût de prêter un soutien social, économique et humanitaire à la population civile palestinienne. L'environnement opérationnel s'est détérioré au point que bien des donateurs jugent la situation à la fois impossible à gérer et inacceptable. De telles mesures compromettent notre travail et ont de puissants effets négatifs, qui affectent sans faire de discrimination les conditions de vie de la population civile.

Gouvernement israélien a fourni nombreuses assurances, aux plus hauts niveaux, que l'activité des donateurs et l'aide humanitaire seraient pleinement facilitées. Toutefois, il y a un contraste marqué entre ces assurances et la réalité sur le terrain. Comme nous l'avons affirmé à maintes reprises, la communauté internationale ne dispose pas du côté israélien d'un interlocuteur doté d'une véritable autorité, avec qui les représentants des donateurs pourraient examiner les problèmes de politique générale et les solutions à ceux-ci. En l'absence d'une amélioration sensible des conditions dans lesquelles la communauté internationale opère, de nombreux donateurs revoient actuellement les bases sur lesquelles leurs activités en Cisjordanie et dans la bande de Gaza pourraient continuer.

Nous appelons le Gouvernement israélien à prendre immédiatement les mesures pratiques qui s'imposent afin de tenir parole concernant ses assurances qu'il ferait tout le possible pour faciliter les efforts humanitaires et l'aide d'urgence. Nous reconnaissons le droit et le devoir d'Israël de défendre son peuple contre le terrorisme. Mais ce droit et ce devoir ne sauraient s'exercer aux dépens du peuple palestinien dans son ensemble.

La crise humanitaire parmi les Palestiniens est exacerbée par le déficit du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNWRA). L'UNWRA est la principale agence qui soutient les réfugiés palestiniens. Le taux de natalité élevé des réfugiés palestiniens inscrits, s'ajoutant à détérioration économique générale, fait que la réduction du soutien des pays donateurs à l'UNRWA pourrait avoir des conséquences désastreuses. Quelque 60 % des réfugiés palestiniens vivent en dessous du seuil de pauvreté et dépendent de l'UNRWA pour les services de base. Nous exhortons les donateurs à fournir à l'UNRWA le volume de financement dont il a besoin pour mener à bien son important travail.

La réunion du Comité spécial de liaison sur l'assistance internationale au peuple palestinien, prévue à Rome pour le mois de novembre, qui avait été mentionnée dans le dernier exposé au Conseil, a été reportée, en partie pour laisser plus de temps au nouveau Gouvernement palestinien pour préparer la réunion.

Nous avons régulièrement informé le Conseil de la construction par Israël du mur de séparation en Cisjordanie et nous avons demandé au Gouvernement israélien d'en cesser la construction. Nous avons exprimé nos graves inquiétudes au sujet de son tracé, de ses effets humanitaires probables sur les Palestiniens, des conséquences qu'il risque d'avoir sur le processus de paix, et de ses implications pour l'avenir de la solution à deux États. Le 21 octobre, la session extraordinaire d'urgence dixième l'Assemblée générale a adopté la résolution A/ES-10/13, qui appelle les deux parties à remplir leurs obligations dans le cadre de la Feuille de route et exige qu'Israël arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé et revienne sur ce projet. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de rendre compte périodiquement de la façon dont la résolution est respectée, et le premier rapport doit concerner le mur de séparation. D'ici la fin du mois, le Secrétaire général présentera son rapport à l'Assemblée générale; il est tiré de sources de l'ONU ainsi que de consultations avec le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne.

Pourtant, la planification et la construction du mur sur des terres palestiniennes se sont poursuivies sans relâche. De telles actions unilatérales du Gouvernement israélien sont non seulement contraires à ses obligations au titre de la Feuille de route, mais aussi totalement opposées à l'esprit de ce document. La poursuite de la construction du mur, sur les terres d'un autre peuple, aggrave les souffrances, fait diminuer la confiance et rend beaucoup plus difficile de réaliser la vision de deux États — un État palestinien viable, souverain et indépendant vivant côte à côte avec l'État d'Israël.

J'ai le regret d'informer le Conseil que la situation reste tendue le long de la Ligne bleue. La période couverte par cet exposé a été marquée par des événements qui suscitent de graves inquiétudes. Chacune des parties a continué à violer la Ligne bleue, et nous avons encore une fois appelé toutes les parties à s'abstenir de telles violations.

4 0362101f.doc

Le 27 octobre, le Hezbollah a procédé à des tirs de roquette et de mortier contre des positions militaires israéliennes dans le secteur des fermes de Chebaa. Les Forces de défense israéliennes ont riposté avec des tirs de mortier et d'artillerie et des bombardements aériens. Il a été signalé qu'un civil libanais avait été légèrement blessé dans ces opérations. Aucun blessé n'était signalé du côté israélien. À ce moment, M. Roed-Larsen, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, a publiquement réitéré notre appel au Gouvernement libanais à exercer un contrôle sur l'usage de la force à partir de son territoire, et a exhorté toutes les parties à faire preuve d'un maximum de retenue.

Les violations aériennes de la Ligne bleue par Israël se sont poursuivies. Le 22 octobre, des avions israéliens ont franchi la Ligne bleue et pénétré dans l'espace aérien libanais à neuf reprises. Peu après la première de ces violations, il y a eu des tirs de DCA venant du côté libanais de la Ligne bleue. D'autres vols israéliens ont eu lieu quotidiennement du 2 au 6 novembre, ce qui a donné lieu à d'autres tirs de DCA à une occasion. Des vols israéliens continus dans l'espace aérien libanais au cours des derniers jours n'ont pas contribué à réduire la tension.

Le 5 novembre, les Forces de défense israéliennes ont informé la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) qu'elles avaient identifié sur la Ligne bleue, au voisinage du village de Ghajar, un certain nombre de pièges explosifs qui auraient été placés là par des éléments armés venus du côté libanais. Peu de temps après, les Forces de défense israéliennes ont commencé à détruire ces explosifs.

Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler au Conseil la précarité de la situation dans la région, ni les nouveaux dangers que représenterait une nouvelle escalade le long de la Ligne bleue.

Toutefois, je voudrais souligner auprès de toutes les parties l'importance qu'il y a à faire preuve de

modération et à éviter de commettre de nouvelles violations qui pourraient avoir des conséquences destructrices.

Il est temps de mettre fin à l'inertie et de cesser d'avoir recours aux excuses et aux conditions dans le processus de paix au Moyen-Orient. Les efforts pour instaurer la paix ne sauraient être pris en otages par les actions des extrémistes. Nous devons au contraire saisir les possibilités qui se présentent actuellement pour réaliser des progrès. Il y a maintenant un Gouvernement palestinien. Le Gouvernement israélien a réaffirmé son engagement à l'égard de la Feuille de route. Les initiatives des deux voies – c'est-à-dire les Accords de Genève et la Déclaration de principe Ayalon-Nusseibeh – attestent du vide flagrant qui existe en matière d'établissement de la paix. En conséquence, ces initiatives sont les bienvenues. Elles ont enflammé l'imagination des deux peuples - israélien et palestinien. Elles ont montré qu'il existait un très fort désir latent en faveur d'un règlement pacifique. Ces initiatives ont ranimé pour chaque partie l'espoir que l'autre est un partenaire pour la paix.

Il n'est ni utile ni constructif de passer son temps à tenter de savoir qui détient l'autorité au sein du Gouvernement palestinien et de quelle type d'autorité il s'agit, ou de spéculer sur le sérieux de l'engagement du Gouvernement israélien à l'égard du processus de paix. Saisissons plutôt cette occasion pour juger les parties en fonction de leurs actions. Ces actions et la disposition de la communauté internationale à jouer son rôle auront plus de poids que les mots. Nous devons espérer très sincèrement que les futures générations estimeront que nos actions ont ouvert la voie à une paix juste, durable et globale, attendue et espérée depuis si longtemps, mais toujours différée.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Prendergast de son exposé très complet.

Conformément à l'accord auquel nous sommes parvenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.

0362101f.doc 5